



Adresse confidentielle lors de procédure de divorce

Par **Isabelle**, le **07/03/2009** à **12:34**

Bonjour. Je vais engager une procédure de divorce pour la deuxième fois. La première fois, le divorce n'a pas été prononcé. rnMais ce qui me pose problème actuellement, est que mon époux souhaite connaître ma nouvelle adresse de résidence pour me menacer. Or, je souhaite tout mettre en œuvre pour qu'il ne la connaisse pas. Pour cela, je ne voudrais pas que mon nouvel avocat la connaisse (ma première avocate malgré son engagement à ne pas la divulguer, l'a fait), je ne souhaite pas non plus la mentionner sur ma demande d'aide juridictionnelle. Quels sont mes droits et possibilités sachant que mon époux connaît celle de mon père et que ce dernier accepte qu'on utilise la sienne comme si j'habitais chez lui ?rnMerci pour votre réponse